

Proposition présentée par les députés :

Mmes et MM. Fabiano Forte, François Gillet, Guy Mettan, Anne Marie von Arx-Vernon, Guillaume Barazzone, Philippe Schaller, Vincent Maitre, Serge Dal Busco et Michel Forni

Date de dépôt : 4 mai 2010

Proposition de résolution

demandant au Conseil fédéral de débloquer les effectifs de gardes-frontière

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- la situation géographique du canton de Genève et les 100 kilomètres de frontière le séparant de la France ;
- la contribution importante des gardes-frontière au renforcement de la sécurité ;
- le sous-effectif chronique de gardes -frontière estimé à Genève à une septantaine de personnes ;
- la volonté du Département fédéral des finances d'économiser 1% sur tous les budgets du personnel fédéral, décision acceptée par les Chambres fédérales ;
- l'incompréhension des gardes-frontière genevois et de la population face à cette décision ;
- la solution insatisfaisante consistant à pallier à la pénurie en envoyant à Genève du personnel depuis le Tessin ou les régions alémaniques ;
- les problèmes résultant de cette situation liés au fait que ces gardes-frontière ne parlent pas le français et ne connaissent pas la région genevoise ;

invite le Conseil d'Etat

- à intervenir auprès du Conseil fédéral pour qu'il revienne dans les plus brefs délais sur sa décision de geler les effectifs de gar des-frontière à Genève ;
- à proposer au Conseil fédéral de trouver d'autres pistes d'économie au sein de l'administration fédérale pour permettre d'engager au plus vite les 20 aspirants concernés.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Pour un canton partageant davantage de frontière avec un Etat étranger qu'avec la Suisse, Genève manque cruellement d'effectif douanier. La situation géographique du canton a ses avantages mais aussi de sérieux inconvénients liés à l'importation d'une criminalité qui commence à pourrir la vie des genevois et à entraver le bon développement des relations transfrontalières.

Coup de tonnerre avec l'annonce du gel brutal de tous les effectifs de gardes-frontière, conséquence directe d'une décision des Chambres fédérales demandant une réduction des effectifs du personnel de la Confédération. La nouvelle, qui a brusquement mis fin à la joie de quelques vingt aspirants de commencer leur formation le premier juillet prochain, est d'autant plus incompréhensible qu'elle tombe dans un contexte de pénurie. En effet, le manque de personnel au sein du Corps VI en fonction à Genève est évalué à une septantaine de personnes.

Au fil des ans le cahier des charges des gardes-frontière a considérablement évolué, suite à l'adhésion de la Suisse aux Accords de Schengen et à la nécessaire adaptation des modes de contrôle au contexte actuel. Les gardes-frontière interviennent désormais partout et à toute heure. Cette présence accrue sur le terrain, en étroite collaboration souvent avec les corps de police cantonaux, contribue grandement au renforcement de la sécurité à l'heure où Genève connaît le plus fort taux de criminalité de toute la Suisse.

Alors que nos douaniers effectuent un travail de plus en plus difficile et qu'ils déploient des efforts considérables en termes de communication et de recrutement, cette décision est aussi un affront à Genève et à tous les cantons situés aux limites de la Suisse. Plus que jamais, ces cantons ont droit à des frontières bien gardées et à des synergies indispensables entre les gardes-frontière et la police pour rétablir l'ordre et la sérénité sur leur territoire.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs les députés, de faire bon accueil à cette résolution enjoignant au Conseil fédéral de reconsidérer sa décision au plus vite afin d'assurer aux gardes-frontière des effectifs permettant d'effectuer leur tâche dans des conditions acceptables pour le bien et la sécurité de tous.